

Personnes Physiques et Personnes Morales

Informations précontractuelles en matière de durabilité

Gestion sous mandat à impact : Produit ayant pour objectif l'investissement durable, dit Article 9

(conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un autre objectif environnemental ou social, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La prise en compte des risques en matière de durabilité dans notre politique d'investissement a deux objectifs principaux. D'une part accompagner la transition de notre société vers un avenir durable, et d'autre part permettre à nos clients de donner du sens à leurs investissements. Cela permet aussi de limiter les risques liés à la survenance d'événements à caractère environnemental, social ou de gouvernance pouvant avoir des conséquences négatives sur la valeur des produits financiers. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer l'impact, il est aujourd'hui admis que la prise en compte des risques en matière de durabilité dans les choix d'investissements ne réduit pas la performance financière et permet d'améliorer le couple rendement-risque des produits sur le long terme.

<p>Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?</p>	<p>Ce mandat, ayant pour objectif l'investissement durable, vise à investir dans des actifs ayant de bonnes notations environnementales, sociales et de gouvernance et un impact positif sur un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies. Nous excluons certaines sociétés, soit en raison d'un niveau élevé de controverses, soit en raison de leur implication dans des produits et services identifiés (éléments détaillés ci-après). Nous excluons également toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.</p>
<p>Quelle est la stratégie d'investissement de ce produit financier ?</p>	<p>Dans notre gestion sous mandat à impact, nous avons pour ambition de construire des portefeuilles respectant l'Accord de Paris d'ici à 2050. La première étape consiste à développer un outil capable de contrôler la trajectoire carbone des portefeuilles pour, ensuite, intégrer ce nouveau paramètre dans notre processus d'investissement.</p> <p>La stratégie d'investissement a pour ambition de générer un impact positif sur un ou plusieurs des ODD tout en valorisant le capital sur l'horizon de placement selon une allocation définie pour chaque orientation de gestion et en maintenant les meilleurs standards ESG. Pour cela, nous suivons une stratégie d'investissement « best-in-class » (approche détaillée ci-après), après exclusion de certaines sociétés, soit en raison de leur comportement, de leur activité, ou de leur faible contribution aux ODD.</p> <p>Le comportement des sociétés appartenant à notre univers d'investissement est analysé à travers leur niveau de controverse publié par Sustainalytics (Morningstar). Ce niveau varie de 0 (pas de controverse) à 5 (controverses élevées). Nous excluons toutes les sociétés qui sont notées 4 ou 5.</p> <p>Nous appliquons différents filtres qui nous amènent également à exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les entreprises impliquées dans la production d'armes ; ▶ Les sociétés impliquées dans la production de tabac ; ▶ Les sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; ▶ Les entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans d'autres produits et services identifiés tels que les jeux de hasard, le forage Arctique, les énergies fossiles, les fourrures animales, la pornographie ou les OGM ; ▶ Les sociétés générant plus de 25% de leur chiffre d'affaires via la production d'électricité à partir de charbon thermique ; ▶ Les sociétés ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans la commercialisation et/ou la vente en gros de tabac. <p>Nous ne conservons que les entreprises dont le score ESG, calculé par Sustainalytics (Morningstar), fait partie des 50% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur (approche dite « best-in-class »). Par dérogation et à titre exceptionnel, nous pouvons investir dans des petites et moyennes capitalisations faisant partie des 75% des entreprises les mieux notées au niveau de chaque sous-secteur. La prise en compte d'un score ESG plus élevé se justifie par le fait que ces entreprises peuvent avoir des politiques ESG moins étendues, affectant négativement leur notation ESG.</p> <p>Sustainalytics (Morningstar) calcule ce score ESG en analysant 20 critères ESG clés pour chaque entreprise dans chaque sous-secteur. Les enjeux sont communs car leur définition ne varie pas selon les sous-secteurs. Cependant, un poids différent est attribué à chaque critère ESG en fonction du secteur de l'entreprise.</p> <p>Les 20 critères ESG clés sont la gouvernance d'entreprise, l'accès aux services de base, la corruption, l'éthique des affaires, les relations avec la société, la confidentialité et la sécurité des données, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets, l'empreinte carbone directe de ses propres opérations, l'empreinte carbone de ses produits et services, les impacts environnementaux et sociétaux des produits et services, le capital humain, le respect des Droits de l'Homme (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), l'utilisation des sols et la biodiversité (en interne et tout au long de la chaîne d'approvisionnement), la santé et la sécurité au travail, l'intégration ESG dans les fonctions finances, et la gouvernance des produits.</p>

	<p>Enfin l'impact positif sur les ODD est évalué grâce aux données fournies par le fournisseur de données ISS-oekom. Dans chaque secteur, nous investissons dans des sociétés qui contribuent le plus significativement aux ODD sans générer d'impact négatif significatif sur d'autres ODD.</p> <p>Lorsque nous n'investissons pas dans des titres vifs, nous efforçons de n'investir que dans des instruments financiers ayant une approche ESG en ligne avec notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.</p>
Quels sont les éléments contraignants de cette stratégie d'investissement ?	L'ensemble du processus d'investissement décrit ci-dessus est contraignant.
Comment cette stratégie est-elle mise en œuvre de manière continue ?	<p>L'équipe de gestion sélectionne des actifs au sein de son univers d'investissement après application des critères énoncés ci-dessus. Le mandat peut également comprendre des liquidités à la discrétion de l'équipe de gestion.</p> <p>Le respect de l'objectif d'investissement durable de chaque mandat et la performance ESG de chaque support d'investissement (hors liquidités) sont réévalués de manière périodique.</p>
Peut-on quantifier la proportion d'actifs de ce produit exclus par les filtres extra-financiers ?	Nous estimons que la mise en place combinée des filtres d'exclusion, de l'approche « best in class » sur le score ESG et de filtres sur les ODD a pour conséquence d'exclure environ 75% d'actifs de l'univers d'investissement.
Comment est évaluée la bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons ?	<p>Les pratiques de bonne gouvernance sont généralement évaluées à travers les critères suivants : structures de gestion, relations avec le personnel, rémunération du personnel compétent, respect des obligations fiscales.</p> <p>La gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons est évaluée à l'aide de l'outil Sustainalytics (Morningstar). L'évaluation de la bonne gouvernance ainsi obtenue représente une part non négligeable du score ESG final retenu.</p>
Quelle est l'allocation cible de ce produit ?	<p>Nos portefeuilles sont construits autour de 4 classes d'actifs principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Liquidités ou fonds monétaires; ▶ Actions; ▶ Obligations; ▶ Investissements alternatifs. <p>Les actifs sous-jacents ayant pour objectif l'investissement durable représentent au moins 70% de l'allocation cible de ce mandat.</p> <p>L'allocation cible entre ces classes d'actifs varie en fonction de l'orientation de gestion choisie par le client et correspond à son profil de risque d'investissement défini grâce au recueil d'information sur ses besoins et sa situation personnelle (objectifs d'investissement, horizon de placement, tolérance au risque, capacité à subir des pertes).</p>
Ce produit investit-il sur un secteur en particulier ?	Les investissements sont réalisés dans un ensemble diversifié de secteurs économiques, à l'exception des exclusions mentionnées précédemment.
Ce produit financier utilise-t-il des produits dérivés ?	Non.
Peut-on quantifier la proportion d'actifs de ce produit ne correspondant pas à des investissements durables ?	Ce mandat peut inclure des liquidités. Il peut également inclure des organismes de placement collectif ou des produits structurés n'ayant pas pour objectif l'investissement durable ou n'ayant pas de caractéristique ESG dans la mesure où ces derniers ne représentent pas plus de 30% des investissements du mandat.
Comment les investissements de ce produit contribueront-ils à un objectif d'investissement durable et ne causeront pas de préjudice significatif aux autres facteurs ESG ?	<p>Les investissements en titres vifs de ce mandat contribueront à un objectif d'investissement durable de par leur impact positif sur un ou plusieurs des ODD.</p> <p>Parmi ces ODD, nous évaluons l'impact sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 7 ODD à impact social <ul style="list-style-type: none"> #1 : lutte contre la pauvreté #2 : lutte contre la faim #3 : accès à la santé #4 : accès à une éducation de qualité #5 : égalité entre les sexes #10 : réduction des inégalités ▶ 8 ODD à impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> #6 : accès à l'eau salubre et à l'assainissement #7 : recours aux énergies renouvelables #9 : bâtir une infrastructure résiliente #11 : bâtir des villes et communautés durables #12 : consommation et production responsables #13 : lutte contre le changement climatique #14 : préservation de la vie aquatique #15 : préservation de la vie terrestre <p>Lorsque nous vérifions l'impact positif des sociétés sur ces ODD avec notre fournisseur de données ISS-oekom, nous nous assurons de l'absence de préjudice significatif aux autres objectifs en ne conservant, dans notre univers d'investissement, que les sociétés ne présentant pas de conflits avec ces autres ODD.</p> <p>Par ailleurs, nous excluons toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes englobent les violations graves, systémiques et structurelles des normes internationales édictées par les Nations Unies. Cette évaluation est faite en référence aux principes directeurs de l'OCDE rédigés à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.</p>

<p>Comment les incidences négatives en matière de durabilité sont-elles prises en compte ?</p>	<p>Pour chaque décision d'investissement et tout au long de la vie du mandat, nous vérifions l'éventuelle présence d'un impact négatif tel que défini par le Pacte Mondial des Nations Unies, en utilisant l'outil Sustainalytics (Morningstar).</p>
<p>Quels indicateurs de durabilité sont utilisés pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales (E / S) de ce produit ?</p>	<p>Pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce mandat, nous mesurons l'impact sur les ODD.</p> <p>Nous évaluons également le score ESG moyen du portefeuille pour obtenir une indication sur la manière dont les entreprises gèrent leur propre risque ESG. Au-delà de notre processus d'investissement et afin de mieux évaluer l'impact environnemental de nos portefeuilles, nous utilisons le fournisseur de données ISS-oekom qui permet d'estimer leur empreinte carbone.</p> <p>Pour évaluer les caractéristiques sociales du mandat, nous utilisons le score d'impact calculé par notre fournisseur de données ISS-oekom.</p>
<p>Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit est durable ?</p>	<p>Nous n'utilisons pas d'indice de référence spécifique pour mesurer la durabilité du mandat au sens du règlement européen.</p>
<p>Où puis-je trouver d'autres informations sur ce produit ?</p>	<p>D'autres informations sont disponibles sur le site www.neuflizeobc.fr, notamment un résumé de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements.</p>

¹Les informations relatives à Sustainalytics ou ISS-oekom contenues dans le présent document ne constituent pas des conseils d'investissement et ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'achat ou de vente de titres. Sustainalytics est un fournisseur de recherche ESG et ne cautionne aucun produit et décline toute responsabilité liée à la négociation des produits ou services basés sur leurs données. Ni Sustainalytics ni ISS-oekom ne garantit l'exactitude ou l'exhaustivité des données, ni leur qualité marchande ou adéquation à une fin ou une utilisation particulière. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures Copyright © 2021 Sustainalytics. Tous droits réservés. Copyright 2021 Morningstar. Tous droits réservés. Pour plus d'informations, visitez les sites <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>. <https://www.issgovernance.com/>

Banque Neuflize OBC - SA à directeur et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris - 552 003 261 RCS Paris - numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance Vie - Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.